

Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF
Atelier de Sousse 2/3 décembre 2021

CADRE GENERAL

La Commission permanente « Villes et développement durable » fait partie de l'AIMF. Elle est présidée depuis 2008 par la Ville de Lausanne.

La commission œuvre à favoriser, au sein de l'AIMF, l'échange du savoir faire, savoir agir et les expériences réussies en matière de développement urbain durable notamment dans les domaines de l'urbanisme, de la mobilité, des équilibres énergétiques

La commission regroupe les villes suivantes :

- 1- La Ville de Lausanne.
- 2- Abidjan (Côte d'Ivoire).
- 3- Abomey (Bénin).
- 4- Communes et Villes Unies du Cameroun (Cameroun).
- 5- Genève (Suisse).
- 6- Liège (Belgique).
- 7- Lille (France).
- 8- Marrakech (Maroc).
- 9- N'Djamena (Tchad).
- 10- Niamey (Niger).
- 11- Nouakchott (Mauritanie).
- 12- Nyon (Suisse).
- 13- Ouagadougou (Burkina Faso).
- 14- Sousse (Tunisie).

15- Tunis (Tunisie).

Mission et objectifs

« La Commission est consciente de la grande diversité des villes qui la composent, que ce soit en termes de contexte environnemental, historique, social, financier, institutionnel ou politique. Cependant, au-delà des différences, les membres partagent leurs réalités de collectivités publiques – chacune forte de ses expériences et de son savoir-faire – et la volonté de s’engager dans une démarche de développement durable.

C’est ce bagage que la Commission souhaite faire circuler et – en s’appuyant sur des partenaires externes et des experts – développer pour en faire un savoir commun, à diffuser plus largement au sein du réseau de l’AIMF.

Au vu des nombreux enjeux qu’affrontent les villes du XXI^e siècle, la Commission s’est donnée comme objectif de soutenir les actions menant à l’élaboration, la mise en œuvre et l’évaluation d’une démarche de développement durable locale pertinente.

FONCTIONNEMENT

La Commission se rencontre une fois par an pour échanger et élaborer les projets à développer. Ces rencontres se déroulent sous forme de réunion annuelle à Lausanne et des ateliers terrain dans l’une des villes membres

Grâce à un réseau de proximité basé sur les interactions directes entre les membres de l’AIMF, le travail de la Commission a pour objectif de pérenniser et de diffuser les expériences intéressantes.

DRAFT SPEECH

Mot de bienvenu accueil ...

.

.

.

.

La Tunisie a l'immense honneur d'accueillir dans la ville de Sousse l'atelier 2021 de la Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF. Cet événement qui rassemble des élus et des experts des villes membres et d'ailleurs, vient couronner un travail entrepris en profondeur par la ville de Sousse, membre de la commission, au niveau de son Programme de Développement Urbain intégré, qui se réalise en partenariat technique et financier avec le Secrétariat d'état à l'économie de la confédération Suisse, le SECO. Et qui commence à porter concrètement ses fruits par la concrétisation de l'ensemble de ses actions tracées dans les objectifs de ce partenariat fructueux depuis la signature de la convention en Octobre 2018

Ce programme ambitieux s'insère dans la politique de l'état tunisien de développement durable des villes, qui vise à adopter des méthodes et procédures de planification urbaines efficaces, efficientes et crédibles et qui s'inscrivent dans la durée.

Le développement durable est un processus de planification participatif, tant à l'échelle nationale que locale, qui a des objectifs économiques, sociales et environnementaux. Ces objectifs doivent être atteints d'une manière intégrée et équitable à tous les niveaux, du national au local.

La politique de protection de l'environnement menée par la Tunisie a été toujours fondée sur des programmes concrets et pratiques d'amélioration des conditions et de la qualité de la vie en milieu urbain et sur des interventions ciblées en matière de gestion rationnelle des ressources naturelles, dans le but de concilier le développement économique et social avec la préservation des ressources naturelles et l'amélioration des conditions de l'environnement.

Des acquis importants et significatifs sont à mettre en évidence en matière de politique dans les domaines de l'assainissement urbain, de la gestion des déchets et de la conservation des ressources naturelles terrestres, marines et côtières.

La Tunisie a identifié depuis le début des années 90 un ensemble d'outils et de moyens institutionnels et pratiques, qui se sont au cours des années adaptés aux spécificités nationales, et aux défis auxquels le pays est confrontés et aux aspirations des citoyens et de la société civile très actives et dynamique dans ce domaine de réflexion et d'action.

Nous citons le cadre institutionnel mis en place méthodiquement pour la protection de l'environnement et la mise en œuvre du développement durable, et qui a fait résulter une série de programmes et d'actions à l'échelle nationale et locale, comme le programme d'action national de l'environnement et du développement (Agenda 21 National), la création de la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD).

L'engagement de l'état dans la voie de la décentralisation, et le rôle grandissant des régions et des collectivités locales dans la planification de leur développement économique et social.

C'est ainsi que plusieurs actions ont émergé au niveau régional et local comme l'élaboration de la stratégie de développement du gouvernorat de Sousse à l'horizon 2030, en cours de finalisation, les actions des communes en faveur de leurs stratégies de développement durables, et je cite la stratégie de développement de la ville de Sousse qui est un document de planification, élaboré de manière participative et concertée et validé par l'ensemble des composantes de la ville, et qui a le mérite de conduire la ville de Sousse à un travail de fonds sur le Programme de Développement Urbain intégré.

La politique tunisienne en matière de développement durable œuvre notamment à tenir compte des préoccupations environnementales mondiales et d'asseoir par conséquent les bases pratiques d'un développement durable selon les conditions locales

La stratégie en matière de promotion du développement durable pour la Tunisie, s'appuie essentiellement sur le principe de la concertation, de l'échange et de l'identification commune des axes stratégiques et des objectifs à atteindre.

Les défis de la durabilité de la Tunisie, s'appuient sur un certain nombre de concepts dont

- Une consommation et une production durables (économie verte, ...).
- Une équité sociale et une solidarité nationale.
- Une gestion durable des ressources naturelles.
- La promotion de la qualité de vie des citoyens.
- Le concept des villes durables.
- Gestion durable et cohérente du littoral.
- Promotion du transport durable.

- Maitrise des énergies et promotion des énergies renouvelables.
- Renforcement des capacités d'adaptation aux changements climatiques.
- La société du savoir.

Ainsi cette approche de développement durable est automatiquement intégrée dans les plans et les programmes sectoriels et tant à l'échelle centrale, tant à l'échelle locale comme choix stratégique

Le PDUI de Sousse s'appuie sur l'ensemble de ces valeurs pour octroyer à la ville de Sousse une vision durable de son avenir. Ce programme porte dans sa première phase (Octobre 2018/Juin 2022) sur les composantes et objectifs tracés sur la base de la stratégie de développement de la ville, conséquente elle-même de la vision de l'état tunisien d'instaurer un développement durable des villes tunisiennes.

Ce programme ; le PDUI de Sousse, a pour finalité de faire profiter la population de la ville de Sousse et même en partie de l'agglomération de Sousse de meilleures conditions économiques, environnementales et sociales. Il se singularise par le lancement simultané d'études d'envergure portant sur des enjeux stratégiques et d'actions concrètes, fédératrices, à forte visibilité et à impacts rapides.

Le PDUI comprend quatre composantes fortement intégrées les unes aux autres :

1- La Composante « **URBANISME** » : qui comprend la révision du plan d'aménagement urbain de la ville de Sousse (PAU) décrété en octobre 2008, et qualifié d'obsolète dans une

étude d'évaluation des documents d'urbanisme lancée à l'aval des études du PDUI.

La composante «**URBANISME**» comprend aussi l'élaboration du Plan Directeur des Espaces Publics (PDEP), un cadre qui régleme et met en cohérence les interventions de la municipalité et autres pouvoir publics sur le domaine public.

Deux projets d'envergure sont réalisés dans le cadre de la composante «**URBANISME**», comme la requalification du Jardin Boujaafar en plein centre ville que vous aurez l'occasion de visiter demain et le réaménagement du jardin de la maison du Poète à Sousse sud.

2- La Composante « **MOBILITE URBAINE** » : Elle comprend l'élaboration d'un document de planification stratégique « **le Plan des Déplacements Urbains (PDU)** » sur le Grand Sousse (11 villes) et un document plus opérationnel sur la Ville de Sousse, **l'étude de circulation et le stationnement.**

3- La Composante «**GESTION DURABLE DES ENERGIES**» qui a pour objectif de diminuer la consommation énergétique de la Municipalité et de son territoire, en adoptant des approches apparentées à un plan d'actions qui est mis en œuvre après la réalisation de différents audits énergétiques. Un programme de modernisation de l'éclairage public (plan lumière) pour en réduire la consommation d'énergie est en cours de mise en œuvre.

4- La Composante « **SIG** » : Cette composante a fait bénéficier la commune de Sousse de la création d'une Cellule SIG au sein de la municipalité de Sousse et a permis d'amorcer une véritable transition numérique, dans la ville de Sousse en adoptant des solutions intelligentes à la gestion des déchets , de la voirie, des espaces verts, de la surveillance urbaines etc....

Une bonne vingtaine d'experts et prestataires de services sont mobilisés pour l'ensemble de ces missions sous un groupement de consultants mené par un consortium de bureaux d'études de renommée mondiale, agissant comme assistance à la maîtrise d'ouvrage. La municipalité de Sousse gère ce programme très ambitieux et très étendu comme maître d'ouvrage avec un système de gouvernance inédit et efficace composé d'une unité de gestion du projet UGP composé d'une vice présidente de la municipalité, d'un coordonnateur technique et d'un responsable financier,

L'UGP agit avec une équipe du PDUI ayant pour chaque composante qu'on a cité un élu et un cadre technique, le tout agit sous la tutelle du président de la municipalité.

Et vous aurez l'occasion au cours de ces 2 journées de constater la richesse de ce programme et ses retombées positives sur la ville à court et à moyen terme.

....

.

.

.